

Le Ruban Rouge



" L'armée, c'est la Nation. Les soldats ne sont que les enfants des citoyens. Si l'on distinguait les hommes en militaires et civils, on établirait deux ordres, alors qu'il n'y'a qu'une Nation "

Napoléon Bonaparte (1769–1821) répondant à Mathieu Dumas qui souhaitait que la Légion d'honneur soit réservée aux seuls militaires.

Bulletin n° 14 - Novembre 2014

Section de la Vienne de la

Société des Membres de la Légion d'Honneur

Éditorial du Président

Un nouveau challenge pour 2015 !

Face à l'individualisme ambiant qui défait petit à petit toutes les composantes de notre société et partant, de notre environnement, il convient de réagir si nous voulons rester fidèle à nos idéaux.

Vous avez pu lire comme moi que le nombre des Associations est en diminution constante alors qu'elles sont une nécessité sociale et qu'il n'est pas simple (c'est un vrai challenge) de réunir des bonnes volontés pour les animer.

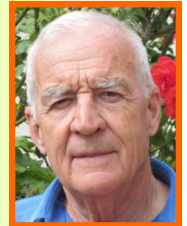
Alors donnons-nous les moyens de ne pas connaître pareilles situations, il est encore

temps!

C'est notre responsabilité d'aujourd'hui. Pour lutter contre cette situation dont on ne sait si elle est inexorable, il convient de définir **a minima** un nouveau savoir-faire en concordance avec notre époque pour tenter de séduire ou convaincre (au choix) le plus grand nombre de nous rejoindre; l'individualisme forcené, qu'on le veuille ou non, n'est pas le propre de l'homme et encore moins celui du Légionnaire.



Yvan ROCH
Président de la
Section de la Vienne



Dernière minute

Monsieur le Bâtonnier (h) André FREZOULS Président de la Section de 2006 à 2011 nous a quitté ...



Ce portrait d'un homme souriant est celui, je crois, que nous pouvons garder de ce Président courtois et affable, pétri de cet esprit de justice qu'il aura servi jusqu'au bout, humble et pudique.

Taisant ses souffrances tant physiques que morales, mettant toujours en avant le dévouement de son épouse et l'affection qu'il portait à ses enfants et à ses petits-enfants dont il était si fier, il parlait en permanence de l'avenir et se réjouissait de pouvoir nous retrouver fin janvier lors du prochain repas.

La soudaineté de son départ nous laisse désespérés. Remercions-le toutefois pour ce qu'il nous a apporté au long de ses six années de Présidence.

Dans ce numéro :

Éditorial du Président	1
Maître André FREZOULS nous a quitté	1
Vie de la Section - Mouvements	2
La Principauté de Monaco, la France et l'Europe	3
La Principauté de Monaco, la France et l'Europe (suite)	4
La Principauté de Monaco, la France et l'Europe (suite et fin)	5
Visite à l'E.N.S.M.A.	6
14-18 : Une femme médecin dans le service de santé des armées	7
Un (ex) Smlh 86 qui s'exporte bien	8
Infos du Siège	8
Prix 2014 des Apprentis	8
Le coin du Secrétaire	8

Vie de la Section

In Memoriam

Civilité	Prénom	Nom	Comité	Grade LH	Date du décès
MONSIEUR LE LIEUTENANT-COLONEL	JEAN-CLAUDE	MONDON	860001	CH	DECEDE LE 14/05/13
MONSIEUR LE LIEUTENANT-COLONEL	ROGER	BOUREAU-MITRECEY	860004	OF	DECEDE LE 07/05/14
MONSIEUR L'ADJUDANT-CHEF	GUY	THIOLLET	860005	CH	DECEDE LE 13/07/14
MADAME	MARIE - VICTOIRE	JONCOURT	860004	—	DECEDEE LE 08/08/14
MONSIEUR	JEAN	LAPARRA	860004	CH	DECEDE LE 08/09/14
MONSIEUR LE LIEUTENANT-COLONEL	SERGE	BERERD	860004	OF	DECEDE LE 09/11/14
MADAME	JACQUELINE	DESERT	860002	CH	DECEDEE LE 12/11/14
MADAME	JEANNE	MOREAU	860001	—	DECEDEE LE 24/11/14
MONSIEUR LE BATONNIER	ANDRE	FREZOULS	860004	OF	DECEDE LE 15/12/14

*Ils nous ont quittés pour rejoindre d'autres cieux :*

Civilité	Prénom	Nom	Comité	Grade LH	Code postal	Ville de destination
MONSIEUR LE LIEUTENANT-COLONEL	ALAIN	LEFETZ	860004	CH	31	TOURNEFEUILLE
MONSIEUR LE GENERAL	PHILIPPE	LE MOUËL	860004	OF	75	PARIS
MONSIEUR L'ADJUDANT-CHEF	GILBERT	NIAS	860004	CH	974	SAINT PIERRE

*Ils nous ont rejoints :*

Civilité	Prénom	Nom	Ville	Comité	Grade LH
MONSIEUR LE LIEUTENANT-COLONEL	HERVE	AUVITU	POITIERS	860004	CH
MADAME	YVONNE	BEAUCHAMP	JAUNAY CLAN	860001	—
MADAME	MARIE-THERESE	BERERD	POITIERS	860004	—
MONSIEUR LE LIEUTENANT-COLONEL	JEAN-CHRISTOPHE	BERRY	VOULEME	860003	CH
MONSIEUR	GUY	COLLARD	FONTAINE LE COMTE	860005	CH

Conférence de S.E. Monsieur Michel ROGER, Ministre d'État de Monaco



Représentant et première autorité après le Prince, il a été nommé par Lui. En tant que **Président du Conseil de Gouvernement**, il est chargé de l'administration du Pays et dispose, à cet effet, des services exécutifs de l'État. Afin d'assurer sa mission, il est assisté de **cinq Membres du Gouvernement** qui sont placés à la tête de départements spécialisés de l'Administration. Les Conseillers de Gouvernement sont responsables de leur mission devant le Prince. Nommé par Ordonnance Souveraine en date du 3 mars 2010, S.E. M. **Michel Roger**, Ministre d'État de la Principauté, a pris ses fonctions le 29 mars 2010. Il est Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre national du Mérite et titulaire de diverses décorations françaises et étrangères.

Sa fonction a déjà fait l'objet d'un article de présentation dans le « Ruban Rouge » de juin 2011.

La Principauté de Monaco, la France et l'Europe



Notre Président présente le conférencier

Sur la Principauté de Monaco, nous avons très souvent des images: le grand Prix de Monaco, le Palais, la famille princière, la SBM, le casino. Mais ces représentations ne correspondent qu'à une partie de la réalité de Monaco. Monaco est un vrai pays, avec une vraie population, avec une vraie activité économique et avec une forte identité. C'est donc — j'y reviendrai — le contraire d'un pays offshore pour parler un langage aujourd'hui à la mode.

Monaco a des particularités très fortes, que je me permets de vous rappeler en introduction de ce propos qui sera relativement court. Monaco, ce sont deux kilomètres carrés, c'est dire que Monaco est le plus petit pays membre de l'ONU (depuis 1993) . C'est le plus petit pays du monde après le Vatican.

Sur ces deux kilomètres carrés, évidemment enclavés dans la France et entièrement urbanisés, comme vous l'imaginez, vivent 120 nationalités, sans doute même un peu plus aujourd'hui, et 37 000 habitants. Sur ces 37 000 habitants, les nationaux du pays, les Monégasques, ne sont que 8 600. C'est aussi une particularité de Monaco : c'est l'un des rares pays au monde où les nationaux sont minoritaires chez eux.

Plus étonnant encore : chaque jour 38 000 personnes viennent de France ou d'Italie travailler à Monaco, où il y a plus d'emplois que d'habitants, ce qui est aussi un point un peu particulier. Il y a en effet 47 700 emplois privés à Monaco, 6 300 emplois publics en comptant Mairie et État , 5 000 entreprises, et il y a une création d'emploi nette de 1 000 emplois par an environ. Le PIB de Monaco est de 4,48 Md€, ce qui représente *per capita* à peu près 58 556 €. Effectivement, son PIB par tête place Monaco parmi les pays les plus développés du monde.

De ce pays très original, je voudrais maintenant vous brosser rapidement les grands traits. C'est un pays indépendant, mais lié à la France depuis des siècles. C'est aussi un pays européen qui a l'euro pour monnaie et qui est membre du Conseil de l'Europe, mais qui n'est pas dans l'Union européenne.

(Extrait relatif à l'histoire de la Principauté de Monaco)

L'histoire de Monaco commence à Gênes au XIII^e siècle. La cité de Gênes est propriétaire du rocher de Monaco, qui commande ce que l'on appelait à l'époque la rivière de Gênes, c'est-à-dire la navigation à partir de Monaco jusqu'à Gênes. Monaco est donc un lieu devant lequel l'on est obligé de passer quand on fait de la navigation entre Marseille et L'Italie. Cette place forte tenue par Gênes contrôle donc la rivière génoise, qui deviendra d'ailleurs la Riviera dans les temps modernes.

Deux groupes se partagent alors le pouvoir : les Guelfes, partisans du pape, et les Gibelins, partisans de l'empereur, et le pouvoir alterne entre les deux . Un jour, les Gibelins prennent le pouvoir et entendent le garder. Ils chassent donc les Guelfes, et la famille Grimaldi est l'une des principales familles Guelfes de Gênes. Les Grimaldi sont condamnés à l'exil, et le chef de la famille Grimaldi de l'époque s'empare par la ruse, par la malice, en 1297, du rocher de Monaco.

La famille Grimaldi s'installe donc à Monaco. Il y a eu quelques éclipses dans leur possession, mais elles ne furent pas longues, sauf lors de la Révolution française. La famille Grimaldi règne sur Monaco depuis 1297. Parmi les familles régnantes d'Europe, c'est sans nul doute la plus ancienne famille régnante.

La famille Grimaldi sur le rocher va avoir une politique subtile d'équilibre entre l'Empire romain-germanique qui domine l'Italie, et le royaume de France, qui n'existe pas encore, puisqu'à cette époque le comté de Provence n'est pas rattaché à la France. Assez vite, le Seigneur de Mona-



S.E. Monsieur Michel ROGER sait tenir son auditoire en haleine

(Suite page 4)

Vie de la Section

(Suite de la page 2)

co, puisqu'il n'est pas encore prince, va avoir la protection du roi de France. En 1512, Louis XII, Roi de France, reconnaît que le seigneur de Monaco tient son fief non pas de lui, Roi de France, mais de Dieu et de l'épée. Cela veut dire qu'en 1512, Louis XII reconnaît l'indépendance de Monaco vis-à-vis du Royaume de France. Cette indépendance est confirmée par Louis XIII dans un traité de 1641 signé à Péronne, qui donne au prince de Monaco un certain nombre de possessions en France : le duché du Valentinois, par exemple, le marquisat des Baux, titres que porte toujours le Prince Albert II. D'ailleurs pour la petite histoire, le roi de France donne ces terres au Prince de Monaco pour compenser la perte des terres monégasques en Italie. Malheureusement, le roi de France avait déjà hypothéqué ces fiefs et ces domaines qui n'avaient donc plus de revenus.



Une assistance nombreuse et passionnée

C'est pourquoi le Roi accorde au Prince de Monaco le droit de battre monnaie, et la monnaie monégasque date de la fin du XVII^e siècle ; c'est assez amusant de penser qu'aujourd'hui Monaco émet des euros, sur lesquels je reviendrai plus tard.

Je passe vite. Je ne veux évidemment pas faire un cours d'histoire mais l'histoire de Monaco est absolument passionnante, parce qu'elle nous permet de revisiter l'histoire de France, l'histoire de l'Italie et l'histoire de l'empire romain-germanique, donc une grande partie de l'histoire de l'Europe.

Jusqu'à la Révolution, les princes de Monaco vont être de grands seigneurs à la cour du Roi de France, amiraux, maréchaux... D'ailleurs, l'hôtel de Matignon, qui est le siège du premier ministère en France, est un hôtel construit par un Matignon, qui a épousé une princesse de Monaco. C'était donc une terre monégasque, en quelque sorte, qui est devenue la demeure du Premier ministre français.

À la Révolution, Monaco est annexée à la France, mais le Traité de Paris, en 1814, rend la Principauté au Prince de Monaco. Au

début et au milieu du XIX^e siècle, les idées révolutionnaires agitent une partie de la Principauté, qui était composée à l'époque de Monaco, mais aussi de Menton et de Roquebrune. Les habitants de Menton et de Roquebrune souhaitaient le rattachement à la France. Quand Napoléon III reçoit le prix de l'aide qu'il a apportée au Roi d'Italie (vous savez que Victor Emmanuel a cédé à la France la Savoie et le comté de Nice), Napoléon III a racheté au Prince de Monaco Menton et Roquebrune. Mais surtout, en plus, Napoléon III va faire venir le train jusqu'à Monaco, ainsi que la route qui n'était pas tout à fait finie.

À partir de là, Charles III, qui fût un très grand prince de Monaco, se fait aider par un Français qui était installé dans une petite ville balnéaire de Hesse. Ce Français, qui s'appelait Blanc, s'y occupait déjà de casinos. Blanc a eu l'intuition de la disparition des petits royaumes ou principautés d'Allemagne avant même la bataille de Sadowa. En 1866, la Prusse bat l'Autriche et l'unité allemande est en marche ; elle va se réaliser en 1870. Blanc quitte donc ses charmantes villes balnéaires allemandes et il arrive à Monaco. Le Prince Charles III lui fait confiance et c'est ainsi qu'est créée la SBM, la Société des Bains de Mer, Monte-Carlo, le mont Charles, qui dès l'arrivée du train propose un casino, un hôtel, l'hôtel de Paris, et une salle d'opéra. C'est d'ailleurs Garnier, l'architecte de l'opéra de Paris, qui va créer à Monaco, à Monte-Carlo, une réduction de celui de Paris. J'arrête là l'historique.

(Extrait relatif aux *institutions de la Principauté de Monaco*)

Les institutions de Monaco sont originales. Elles sont vraiment liées à l'histoire. La constitution actuelle date de 1962. La monarchie est constitutionnelle et héréditaire. La religion catholique est religion d'État, mais en même temps, il y a une totale liberté de culte et d'opinion. Le Prince exerce le pouvoir exécutif, c'est-à-dire que Monaco n'est pas un régime parlementaire. C'est la seule monarchie européenne où le Prince a toujours le pouvoir exécutif. Il partage le pouvoir législatif avec une assemblée, un Conseil National qui est élu par les seuls Monégasques ; et la loi doit recueillir l'accord du Prince et des élus des Monégasques, qui sont minoritaires chez eux, comme je vous l'ai dit tout à l'heure. Le pouvoir judiciaire est délégué complètement aux juridictions. Quant au pouvoir exécutif, le Prince l'exerce par l'intermédiaire d'un Ministre d'État qu'il choisit et qui est assisté de conseillers de gouvernement. À côté de moi, il y a cinq personnes qui sont l'équivalent de ministres, qui ne sont pas ministres, mais conseillers de gouvernement. Le Ministre d'État a donc la charge de l'exercice du pouvoir exécutif au quotidien ; c'est le Ministre d'État qui signe les arrêtés, qui prend les décisions nominatives, qui est responsable de l'ordre public, etc.

Ces Institutions sont originales mais elles expliquent, je crois, le succès de la Principauté.

Le pays est très particulier comme je vous l'ai dit : les Monégasques sont minoritaires chez eux, et il y a plus de non-Monégasques de 120 nationalités que de Monégasques à Monaco. Et d'une certaine manière, le Prince garantit vis-à-vis de tout le monde le respect de l'État de droit. Cette particularité explique la pérennité du pouvoir du Prince. D'ailleurs, les étrangers tiennent beaucoup à ce que le Prince garde le pouvoir.

C'est donc un régime subtil. La constitution de 1962 a été écrite par un comité de juristes, dont le doyen Vedel, qui avait saisi toute la finesse de la vie politique monégasque, qui est agitée, comme dans tous les pays.

Le droit monégasque est un droit particulier. Ce n'est pas le droit français transplanté, transposé à Monaco. Monaco n'est pas un TOM ni une collectivité comme Tahiti ou la Nouvelle Calédonie. C'est un pays indépendant avec un droit propre, même si ce droit est souvent inspiré de la France.

Il y a une fiscalité à Monaco. Monaco vit de l'impôt, contrairement à ce que l'on peut lire quelques fois dans la presse. Le budget de Monaco, c'est 900 M€ de recettes et il est revenu à l'équilibre depuis l'année dernière. Il est peut-être plus facile de retourner à l'équilibre budgétaire sur deux kilomètres carrés que dans les grands pays européens. En tout cas, à Monaco il n'y a pas de dette publique, et il n'y a plus de

Vie de la Section

Bulletin n° 14

déficit budgétaire. C'est donc l'équilibre budgétaire et il y a, en plus, un fonds de réserve constitutionnel, qui permettrait de tenir deux ou trois exercices budgétaires sans recettes.

Les 900 M€ de recettes proviennent à hauteur de 70 à 75 % de recettes fiscales : la TVA, l'impôt sur les bénéfices et l'impôt sur les sociétés, les droits de mutation. Voilà les trois principaux impôts, dont les deux premiers ont les mêmes taux qu'en France, en raison d'une convention fiscale avec la France qui date de 1963 et qui prévoit que les Français à Monaco paient leurs impôts comme s'ils étaient en France. Il est donc complètement faux de dire que Monaco est un paradis fiscal.

L'OCDE, dont Monaco a passé toutes les épreuves permanentes depuis trois ans, tient compte de quatre critères pour déterminer le paradis fiscal. Le premier critère, ce sont des impôts insignifiants ou inexistantes. Ce n'est pas le cas à Monaco, puisque Monaco vit de l'impôt. Deuxième critère : une absence de transparence sur le régime fiscal. Nous avons signé 27 accords de non double imposition ou d'échanges d'informations avec les pays les plus développés, dont les États-Unis, l'Allemagne, la Hollande, la France bien sûr, etc. le troisième critère, c'est l'absence d'échanges d'informations. Nous pratiquons l'échange d'informations. Et surtout le dernier critère d'un paradis fiscal, c'est de ne pas avoir d'activité économique, d'être un pays boîte aux lettres. Or, à Monaco, vous vous souvenez qu'il y a plus d'emplois que de résidents, et qu'il y a une vraie activité économique, industrielle et de services.

Le lien avec la France se traduit aujourd'hui par le Traité de 2002 entre la France et Monaco qui évoque une communauté de destin. La France assure à Monaco la défense de son territoire ; en échange, Monaco s'est engagé à coordonner avec la France son action extérieure. Pour être direct et clair si vous voulez, il est rarissime qu'à l'ONU, à l'OSCE ou à l'UNESCO, Monaco ne vote pas les résolutions comme la France. Cela peut arriver, mais c'est vraiment rarissime ; et quand cela arrive, le gouvernement monégasque prévient préalablement le gouvernement français en disant : dans ce cas, nous ne sommes pas tout à fait sur la même ligne que vous. Donc, il y a une coordination de l'action internationale, laquelle action internationale relève directement du Prince. C'est un peu le domaine réservé du Prince, qui incarne sur le plan international le combat pour les océans, pour le développement durable, pour l'écologie, et qui a un vrai rôle international, qui sert d'ailleurs aussi la France.

Ensuite, il y a une convention de coopération administrative avec la France. Un certain nombre de fonctionnaires français sont détachés à Monaco. Il y a d'abord beaucoup d'enseignants, la majorité des enseignants sont encore des enseignants français détachés, parce que les lycées monégasques appliquent les programmes français. Et puis, il y a quelques hauts fonctionnaires détachés : le ministre, le directeur des services fiscaux, le directeur de la Sûreté Publique et le conseiller de l'Intérieur, c'est-à-dire le membre du gouvernement qui s'occupe de la sécurité. Nous sommes donc aujourd'hui quatre hauts fonctionnaires français détachés.

Ce Traité de 2002, contrairement à ce qui se pratiquait avant, prévoit que c'est le Prince qui choisit son ministre, et le Prince peut aujourd'hui choisir un Français ou un Monégasque. Le premier choix après ce traité de 2002 a été fait par le Prince en 2009. Il a décidé de me faire l'honneur de me confier cette mission, alors que je suis un haut fonctionnaire français. Après moi, le Prince choisira peut-être comme Ministre d'État un Monégasque ou un autre Français ; en tout cas, le Traité donne au Prince le choix.

Deux minutes pour vous parler de la Principauté européenne, mais qui n'est pas dans l'Union européenne. Monaco est au Conseil de l'Europe depuis 2004. Nous avons modifié beaucoup de législations internes, après cette adhésion, pour renforcer le caractère d'État de droit de la Principauté. Nous sommes dans l'Euro depuis 1999 ; nous sommes rentrés dans l'Euro au même moment que la France, avec une première convention monétaire qui était liée à la France, et une seconde convention monétaire que j'ai signée il y a deux ans, qui reconnaît pleinement à Monaco le droit d'émission. Mais nous ne sommes pas membres de l'Union européenne.

C'est un sujet de discussion un peu compliqué, parce que pour protéger les Monégasques, ceux-ci bénéficient d'une priorité d'emploi.

Nous avons donc une difficulté, une impossibilité, à respecter le principe de la liberté d'établissement. Après les Monégasques, ce sont les résidents qui ont la priorité d'emploi puis les habitants des communes limitrophes. Pour protéger les Monégasques et pour protéger les entreprises monégasques, il y a un contrôle, une autorisation administrative à obtenir pour créer une entreprise quand vous êtes étranger. Ces règles créent des difficultés avec l'Union européenne et les discussions sont en cours. De même, je recevrai après-demain le commissaire européen à la fiscalité, M. SEMETA, qui a un mandat de négociation avec les États tiers sur la révision de la directive sur l'épargne. Je n'insiste pas sur le sujet, il est complexe, y compris pour certains pays membres de l'Union Européenne.

Voilà ce que je voulais vous dire, en espérant vous avoir présenté des aspects curieux ou nouveaux pour vous de la Principauté de Monaco.



S.E. Monsieur Michel ROGER remercie les Présidents et l'assistance pour la qualité de l'accueil et les souvenirs remis.



Remise d'une gerbe à Madame ROGER.
De G. à D. : Madame ROCH (LH), Madame ROGER et Madame GIRAULT (ONM).

(Larges extraits de la conférence fournis par S.E. M. Michel ROGER)



Ingénieur de recherche en retraite du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) à l'École Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique (ENSMA) et à l'Institut Pprime, Jean **TENSI** est Président du Groupe Régional Poitiers - Centre Atlantique de l'Association Aéronautique et Astronautique de France (3AF). Il fut le concepteur et l'utilisateur d'une des plus grandes souffleries à l'ENSMA et auteur d'un film sur le sujet "Des Cathédrales Pour le Vent". Il est titulaire de la médaille de bronze de l'Académie de l'Air et de l'Espace.

Visite à l'ENSMA du 23 juin 2014



Présentation, en salle des Actes de l'Ensm, du **LIAS** (Laboratoire d'Informatique et d'Automatique pour les Systèmes) par son directeur-adjoint Emmanuel **GROLLEAU**, et de l'**Institut Pprime** (Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Énergétique pour les Transports, l'Énergie et l'Environnement) par son directeur-adjoint Jean-Claude **GRANDIDIER**.

Le **LIAS** est un laboratoire de l'Université de Poitiers et de l'Ensm qui regroupe 35 enseignants chercheurs. Il est composé de trois équipes :

- * Ingénierie des données et des modèles ;
- * Automatique & Système ;
- * Systèmes embarqués temps réels.

Le LIAS, par ses applications, est naturellement ouvert au secteur des Sciences pour l'ingénieur (SPI). Que ce soit sur les nouveaux modes de propulsion, sur la gestion d'énergie, sur le traitement des eaux, sur la modélisation informatique des systèmes complexes ou sur l'optimisation des systèmes temps réel, les complémentarités disciplinaires de l'Automatique, du Génie Électrique et de l'Informatique doivent apporter une plus-value au traitement de ces applications qui relèvent toutes de l'ingénierie.



Emmanuel GROLLEAU et Jean-Claude GRANDIDIER

L'**Institut PPRIME** (ou P') dépend du CNRS, de l'Université de Poitiers et de l'Ensm. Il est composé de 572 personnes dont 198 chercheurs et enseignants-chercheurs, 115 ingénieurs-techniciens-administratifs, 181 doctorants et 78 techniciens et ingénieurs contractuels. Trois départements caractérisent P' :

- * Physique et mécanique des matériaux,
- * Fluides, thermique et combustion,
- * Génie mécanique et systèmes complexes.

L'implantation géographique de P' concerne le campus de l'Université de Poitiers, le site du CEAT à Biard, les IUT de Niort et d'Angoulême et le site du Futuroscope (SP2MI et Ensm). Ses activités couvrent un large spectre de thématiques allant de la physique des matériaux à la mécanique des fluides et des matériaux, au génie mécanique et à l'énergétique.



Les ailettes des cheminées du paquebot « France ».



La plateforme « incendie » de l'Institut P'

L'Institut produit en moyenne 500 publications internationales et possède 22 familles de brevets vivantes (CNRS, Université de Poitiers, ENSMA et partenaires industriels).

P' entretient des relations partenariales fortes avec des industriels et notamment de grands groupes nationaux ou européens comme SAFRAN, AIRBUS, EADS, PSA, RENAULT, EDF, AREVA.

Dans le domaine du transport, les secteurs se répartissent entre Aéronautique (52%), Automobile (28%), Spatial (13%), Nautique (5%) et Ferroviaire (3%).

Après cette présentation, nous avons visité la plateforme « incendie » de l'Institut P', qui permet de simuler expérimentalement un incendie à bord d'un avion dans le but d'améliorer les matériaux utilisés ainsi qu'en travaillant sur les systèmes de sécurité et d'évacuation des fumées.

Une deuxième visite concernait la soufflerie Béton, référence française parmi les souffleries universitaires. Cette installation de taille de veine conséquente (2,2 m x 2,4 m de section) et de vitesse d'écoulement atteignant plus de 200 km/h est une réplique de la soufflerie de l'Ensm du quartier Dalesme de Poitiers qui, dans les années 60, a permis la validation des fameuses ailettes des cheminées du paquebot « France ». Des essais récents ont également été réalisés sur le TGV, sur la pointe avant du « Rafale » et sur la maquette de l'avion électrique E-fan !

A la suite de cette visite, nous avons également découvert la soufflerie « Bois », véritable objet du patrimoine technique et scientifique, construite dans une église de Toulouse en 1940, démontée puis remontée à l'Ensm en 1948 au quartier Dalesme de Poitiers puis de nouveau transférée en 2007 à l'Ensm sur le site du Futuroscope. Cette soufflerie est toujours en activité !

A l'issue de cette visite, une photo du groupe a été réalisée devant l'amphi « boule » de l'Ensm.



Les participants enchantés entourent leur « G.O. »

14 - 18 : Une femme médecin dans le service de santé des armées



Après l'avalanche de commémorations relatives à la Grande Guerre (entre autres), je me devais d'apporter ma pierre à l'édifice. Gérard **SUREAU**, le Président de l'Association des Officiers de Réserve de la Vienne, m'ayant fait parvenir le bulletin de cet organisme, j'y ai trouvé matière à réflexion dans un entrefilet du Médecin Colonel Pierre-Louis **DELAIRE** évoquant l'existence de cette femme d'exception. J'ai donc cherché à en savoir un peu plus pour vous la présenter ... et merci à mes amis de l'A.O.R. 86.

Nicole GIRARD-MANGIN (1878-1919),

Par Xavier RIAUD (*)



Elle naît à Paris en 1878, suit sa scolarité et obtient une licence en sciences naturelles dans la capitale. Elle entame des études de médecine et se fait admettre à l'externat des hôpitaux de Paris en 1899. Elle se marie et accouche d'un garçon. Pendant deux ans, elle assiste son mari dans son négoce de champagne à Reims, mais, celui-ci étant volage, son mariage est en difficulté. Nicole divorce et reprend ses études en 1903. En 1906, elle soutient sa thèse. Professeur libre à la Sorbonne, elle fait paraître un travail sur la prophylaxie antituberculeuse. Présente dans de nombreux congrès internationaux, elle fait référence dans son domaine.

Au début de la guerre, elle est rattachée à l'hôpital Beaujon au service de santé civil. Le service de santé des armées cherche un médecin civil pour un hôpital thermal. L'administration militaire l'y envoie sans vérifier son prénom. Missionnée au 20ème régiment, elle rejoint l'hôpital thermal de Bourbonne-les-Bains, avec le grade de médecin-auxiliaire. Un temps désaffectée, elle y prépare de nombreuses attelles et restaure le four du boulanger qu'elle aménage en vue de stérilisations futures, convaincue d'arrivages imminents de blessés en provenance du front. Peu de temps après, un premier convoi d'hommes intransportables lui permet de dévoiler l'étendue de ses compétences. Avec une rigueur et une fermeté qui n'égalent que sa compassion, elle est citée en exemple. Elle permute avec un confrère de Reims, elle est gratifiée d'allocations similaires à celles d'une infirmière.

Au début de l'hiver 1914-1915, elle arrive à Verdun. Dès son arrivée, elle est envoyée à Vadelaincourt où elle exerce à l'HOE n° 12, puis le n° 6. Elle se rend ensuite à Vacherauville, à l'hôpital n° 7 à Regret. Elle s'occupe alors des typhiques et est véritablement traitée comme une pestiférée. Les blessés, les mourants et les malades affluent. Pourtant, Nicole se voit interdire l'accès aux salles d'hôpital parce qu'elle est une femme. Partout, au gré de ses affectations, elle affirme son autorité et se rend indispensable, ses compétences étant indiscutables. Les blessés l'adulent, car ils sont soignés par une femme. Elle est mutée à l'hôpital n° 13 où elle assiste aux combats de Verdun, désarmée. Le 21 février, les troupes françaises sont débordées par une offensive de grande envergure sur le Chauffour. Le 25, l'évacuation est ordonnée. Il reste 9 hommes qui ne sont pas en état de partir. Nicole décide de demeurer avec eux. Pendant deux nuits, elle connaît l'angoisse avant de ramener quatre des plus atteints à Clermont-en-Argonne, avec son chauffeur. Au cours du détour par Sivry-la-Perche, elle est légèrement touchée par un fragment de mica. Elle parvient à déposer ses patients à Froidos et repart à Bar-le-Duc où sont encore les cinq autres, en pleine zone de combat. Pour ce fait d'arme, elle est promue médecin-major en 1916. Cette même année, elle se voit confier la direction de l'hôpital-école Édith-Cavell. Là sont assurées les formations des infirmières civiles et temporaires. Nicole occupe cette fonction jusqu'à la fin du conflit. Ses démêlés avec l'administration sont nombreux et elle s'épuise pour obtenir le meilleur pour ses malades. Partout où elle se rend, elle est accompagnée de son chien Dun à qui elle voue une grande affection. Après la guerre, face à l'épidémie de grippe espagnole, elle se dévoue sans compter pour ses malades. Alors qu'elle doit donner une série de conférences à l'étranger, notamment au Japon, en Chine et en Nouvelle-Zélande, elle meurt le 6 juin 1919, après avoir absorbé une trop forte dose de médicaments dans des circonstances troubles.

Si le docteur Nicole **Girard-Mangin** a été très certainement la seule femme médecin présente dans les zones de combats, elle n'a assurément pas été la seule femme médecin du service de santé des armées françaises.

Références bibliographiques :

- * Guirimand Nicolas, « De la réparation des « Gueules cassées » à la « sculpture du visage ». La naissance de la chirurgie esthétique en France pendant l'entre-deux-guerres. », in Actes de la recherche en sciences sociales, 2005, n° 156-157, pp. 72-87.
- * Jacquemin Jeannine, « Suzanne Noël (1878-1954), Pionnière de la chirurgie esthétique et du mouvement féminin Soroptimist », in Revue d'Histoire des Sciences Médicales, 1988, vol. 22, n° 1, pp. 21-28. Schneider Jean-Jacques, Nicole Mangin, une Lorraine au cœur de la Grande Guerre, Place Stanislas (éd.), 2011.
- * Union française du Soroptimist international, communication personnelle, Paris, 2009. www.lunion.presse.fr, « Nicole Girard-Mangin, médecin militaire à Verdun et en Argonne en 14-18. Un dévouement à toute épreuve », in L'Union, 2010, pp. 1-3.



Nicole **Mangin** donne un cours de vaccination aux infirmières de son hôpital, en 1918. © DR

(*) Xavier **RIAUD** : Docteur en chirurgie dentaire, Docteur en épistémologie, histoire des sciences et des techniques, Lauréat et membre associé national de l'Académie nationale de chirurgie dentaire.

Directeur de la publication
Colonel (er) Yvan ROCH
1 rue de Beaulieu
86240 - FONTAINE le COMTE
Téléphone : 05 49 51 62 68

Rédacteur en Chef
Cdt (er) Michel BAQUIER
Secrétaire départemental
Téléphone : 06 98 39 20 59
Messagerie : smlh86@sfr.fr



Retrouvez la SMLH sur le Web!
<http://www.smlh.fr>

Un (ex) Smlh 86 qui s'exporte bien ...

Essai transformé par le 8^{ème} RPIMa et le CO

Le 8^{ème} Régiment de Parachutistes d'Infanterie de Marine et le club de rugby Castres Olympique ont remis samedi 4 octobre la somme de 2 039 € à l'Association "Les Deux Lapins". Créée par deux parents castrais d'un enfant malade, cette association œuvre pour soutenir les familles touchées par la lymphohistiocytose familiale. L'argent provient du produit de la vente de calendriers réalisés par le régiment, en collaboration avec le CO. C'est le Commandant en second, le colonel Benoît FINE (*), qui avait lancé ce projet (avec l'assentiment mais en l'absence du colonel Vincent TASSEL qui était alors en « Opex ») avec l'international Yannick FORRESTIER, en début d'année.

(*) Le colonel Benoît FINE était adhérent de la section de la Vienne lorsqu'il a été affecté au 8^{ème} R.P.I.Ma. en 2012.



Avec l'aimable autorisation de Monsieur Jean-Marc TANGUY, journaliste créateur du blog spécialisé mentionné ci-dessous.

Steve MALONGUA, ancien du CO et parrain de l'association, la famille GAVALDA, le colonel Vincent TASSEL, chef de corps, et Yannick FORRESTIER.

(Lundi 6 octobre 2014)

Infos du Siège

La Cohorte :

L'abonnement à La Cohorte passera de 12 à 15 € le 1^{er} janvier 2015

Cotisations annuelles :

Il est rappelé que les cotisations se règlent dès janvier pour les adhérents utilisant le retrait automatique et en juillet pour les autres sociétaires.

Ordre national de la LH :

Dernières nominations et promotions aux J.O. en 2014 : n° 127, 156 et 161.

Prix des Apprentis 2014

Le 25 septembre 2014 était remis à six Apprentis méritants du Centre de Formation des Apprentis de la Chambre de commerce et d'industrie de la Vienne le Prix 2014 de la Section de la Vienne de la Légion d'honneur.

Dans son intervention, le Colonel (er) ROCH, Président, expliquait « Cette décoration, créée en 1802 par Napoléon est, depuis cette date, faite, « pour récompenser à la fois la bravoure militaire et le mérite civil ». 210 ans plus tard, notre monde comme chacun sait ayant évolué, il était normal que la SMLH créée en 1921 pour développer un esprit d'entraide au lendemain du 1^{er} conflit mondial se tournât aujourd'hui, et ce depuis 2012 en direction de cette société civile au sein de laquelle les repères sociaux ont tendance à s'estomper. Le Général Hervé Gobilliard, Président de notre Société, vient une nouvelle fois dans un éditorial très récent de nous rappeler que vu le contexte « il était désormais normal de s'investir au service des Autres ».

Pénétré de l'importance et du bien fondé de cette nouvelle orientation, il était donc évident pour les Membres de la Section de la Vienne de venir, à leur manière, dire à ces jeunes gens, ici présents, déjà distingués dans différentes filières à la fois par leurs Maîtres du CFA et leurs employeurs, combien ils étaient dans le vrai en donnant toute leur place aux valeurs du travail ».

Les six récipiendaires se voyaient alors remettre un ouvrage sur la « Légion d'honneur » ainsi qu'une lettre de félicitations.



G à D - GAUTIER Cécile, CHABRUN Antoine, BARDON Frédéric, Colonel ROCH Yvan (Président SMLH 86), MESMIN Élise et TOUR Gwenaëlle

Le coin du secrétaire

La diffusion tardive de ce numéro est toujours due aux tentatives d'économie en privilégiant les envois groupés. Ce délai m'a malheureusement amené à ajouter, jour après jour, des disparitions de sociétaires. J'ai une pensée particulière pour Madame Jeanne MOREAU, veuve du Lieutenant-colonel Lucien MOREAU, mon prédécesseur au poste de secrétaire. J'ai souvent eu l'occasion de dire combien il me manquait - affectivement bien sûr - mais aussi pour l'aide qu'il m'a apporté jusqu'à la fin. Être l'épouse du secrétaire a aussi donné du travail et des soucis à Madame MOREAU car son mari était, et c'est bien normal, minutieux et « pointu » dans son bénévolat au demeurant très prenant ... Nous étions bien peu de sociétaires à ses obsèques.

